

# COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société africaine de réassurance, institution financière internationale regroupant 41 Etats membres de l'Union africaine (UA) et des organismes de financement du développement tels que la Banque africaine de développement (BAD), la Société financière internationale, DEG, Proparco et FMO, ainsi qu'une centaine de compagnies d'assurances et de réassurance opérant dans ses Etats membres, a tenu la 31<sup>ème</sup> réunion annuelle ordinaire de son Assemblée générale le 25 juin 2009 à Abuja (Nigeria).

## **1. CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Remi BABALOLA, Vice-Ministre des Finances représentant le Président de la République Fédérale du Nigeria, dont le discours solennel d'ouverture a été précédé de ceux de M. L. O. OMOHA, Président du Comité d'organisation local, et M. Musa AL NAAS, Président du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Africa Re.

Dans son allocution de bienvenue, le Président du Comité d'organisation local a souligné l'importance de l'Assemblée générale en tant que forum permettant d'évaluer les opérations menées jusque là par l'Africa Re et de prendre des mesures judicieuses pour l'avenir. Il a également relevé l'importance de la 31<sup>ème</sup> réunion qui se tient au moment où des efforts sont déployés dans le monde entier pour juguler la crise financière mondiale aux conséquences sociales désastreuses.

Dans son intervention, le Président du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale a tenu à exprimer toute la gratitude de la Société africaine de réassurance aux Autorités et au Peuple du Nigeria, pays hôte de la Société, pour l'accueil chaleureux réservé aux délégués et pour les facilités matérielles offertes en vue d'assurer le succès de la 31<sup>ème</sup> Assemblée générale. Evoquant la crise financière mondiale, il s'est félicité de ce que l'Africa Re ait pu obtenir des résultats encourageants en 2008 malgré une conjoncture économique particulièrement difficile. Le Président de l'Assemblée générale s'est félicité de l'amélioration récente (23 juin 2009) par la firme Standard & Poor's de la note de solidité financière de la Société qui passe ainsi de BBB+ à A-, faisant d'elle le seul réassureur régional africain et/ou arabe à s'être vu attribuer une telle note.

Dans son discours solennel d'ouverture, le Vice-Ministre des Finances a félicité l'Africa Re pour les résultats remarquables obtenus depuis des décennies et exhorté toutes les parties

prenantes à cette belle réussite à continuer de faire rayonner cette institution en Afrique et dans le reste du monde. Il a ensuite déclaré ouverte la 31<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale de la Société africaine de réassurance.

## **2. TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Lors de la réunion à laquelle ont participé actionnaires et observateurs, l'Assemblée générale a approuvé le Rapport du Conseil d'administration portant sur les comptes de l'exercice 2008 dont les résultats confirment la fiabilité de la Société et sa capacité à remplir ses engagements vis-à-vis de ses cédantes.

### **2.1. AFFECTATION DES RESULTATS**

Les comptes finaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'approuvés par l'Assemblée générale dégagent un chiffre d'affaires de 401,04 millions \$EU, en hausse de 8,53% par rapport au montant de 369,51 millions \$EU enregistré en 2007, et un bénéfice net de 20,41 millions \$EU contre 34,05 millions \$EU l'exercice précédent. Consciente de la nécessité de consolider l'assise financière de l'institution tout en rémunérant le capital libéré par les actionnaires, l'Assemblée générale a décidé d'affecter le résultat net ainsi qu'il suit:

- 10 203 437 \$EU à la Réserve générale conformément à la Résolution No. 4/1992;
- 2 250 000 \$EU à titre de dividende au taux de 2,25 \$EU (3,75 \$EU en 2007) par action souscrite et libérée d'une valeur nominale de 100 \$EU;
- 800 000 \$EU à la Réserve pour fluctuation de sinistres et le solde, soit:
- 7 153 437 \$EU en report à nouveau

L'Assemblée générale a en outre maintenu la politique de distribution des dividendes en vigueur afin d'améliorer sensiblement le retour sur investissement au profit des actionnaires, tout en respectant les ratios prudentiels internationaux.

### **2.2. APPLICATION DES RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DE LA 30<sup>ème</sup> REUNION**

L'Assemblée générale a pris note avec satisfaction de l'application des résolutions adoptées lors de sa dernière réunion, notamment celles portant sur les comptes finaux de la société et le mandat du Directeur général.

### **2.3. NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément à l'article 38 de l'Accord portant création de la Société, tel qu'amendé par la Résolution 4/1997, l'Assemblée générale a nommé le cabinet d'expertise comptable Deloitte & Touche (Kenya) en qualité de Commissaire aux comptes pour un mandat de cinq ans, sous réserve d'un renouvellement annuel dudit mandat par l'Assemblée générale.

### **2.4 ELECTION PARTIELLE D'ADMINISTRATEURS**

Un Administrateur a fait son entrée au Conseil, tandis qu'un autre a été reconduit dans ses fonctions. Leur mandat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 et se termine le 30 juin 2012.

Il s'agit de :

1. M. Mohamed LEMINE OULD NATY (Etats de Mauritanie, de Tunisie et les sociétés de l'Afrique francophone et de Tunisie).
2. M. Musa AL NAAS (Libye: Etat et sociétés)

**Fait à Lagos, le 6 juillet 2009**

**Pour le Secrétaire de Société**

**Roger BONG BEKONDO**